

Règlements du site de La Prairie

- 1- Tout pilote doit avoir ses ailes, être en règle avec le MAAC, et afficher sa carte de membre de Brossair.
- 2- Tous les règlements de sécurité du MAAC et du club Brossair seront appliqués au site.
- 3- Tout vol doit impérativement s'effectuer accompagné d'un co-pilote qui lui aussi détient ses ailes.
- 4- Aucun vol ne peut s'effectuer sans la présence d'un membre du comité de vol sur flotte de Brossair. (Un minimum de 3 membres sont requis en tout temps : un membre du comité, le pilote et son co-pilote)
- 5- Les vols sont autorisés du lundi au vendredi inclusivement. Absolue interdiction de voler les fins de semaines et les jours fériés ainsi qu'après le coucher du soleil ; a moins d'évènements autorisés par le club Brossair .
- 6- En tout temps, une distance sécuritaire devra être maintenue entre l'avion , la berge, le quai, les embarcations ainsi que les personnes présentes sur le site. La priorité sera laissée à la navigation et aux embarcations.
- 7- Tout pilote qui voudra voler au site, devra avoir une embarcation à sa disposition.
- 8- Aucun alcool ou drogues ne sera toléré.

Le comité de Vol sur Flottes est composé de :

Robert Fillion (Maac 49532L)	René Fortier (86308)	Marcel Picard (83975)
Philippe Bélisle (77973)	Jacques Coupal (5069I)	Pierre Simard (82337)
Marcel Rousseau (41036L)	Daniel Lapierre (81695L)	

